



Besoin de conseils concernant un aménagement de peine

Par **flomel**, le **22/08/2010** à **13:34**

Bonjour,

Je vous contacte pour avoir des conseils; mon conjoint a été condamné a 8 mois ferme pour conduite sans permis en étant sous l'emprise d'un état alcoolique il a été emmené directement en maison d'arrêt. Je voulais savoir si il pouvait bénéficier d'un aménagement de peine et au bout de combien de temps il pourrait l'obtenir. Nous avons 2 enfants en bas ages et je ne travaille pas j'ai donc besoin de lui AIDEZ MOI SVP

Par **jeetendra**, le **22/08/2010** à **13:56**

[fluo]Justice / Portail / La libération conditionnelle
www.justice.gouv.fr/.../la-liberation-conditionnelle-11994.html[/fluo]

[fluo]Barreau de la Moselle[/fluo]
3 Rue Haute Pierre
57000 Metz
03 87 76 16 00

Bonjour, oui votre conjoint peut bénéficier d'une libération conditionnelle parentale, prenez contact avec l'Ordre des Avocats à Metz, ils tiennent des permanences juridiques gratuites et vous expliqueront quand et comment en faire la demande auprès du juge de l'application des peines, il y a des conditions à remplir, courage et bon dimanche à vous.

Par **flomel**, le **22/08/2010** à **14:40**

le soucis c'est qu'il est récidiviste et donc a priori il n'a pas le droit a la conditionnelle. De quel aménagement de peine peut il bénéficier? Qu'elles sont les conditions d'obtention?
Merci d'avance de vos réponses

Par **jeetendra**, le **22/08/2010** à **15:07**

qui vous a dit qu'un condamné récidiviste ne peut pas bénéficier d'un aménagement de sa peine d'emprisonnement, oui il peut mais à condition d'avoir effectué les [fluo]deux tiers de la peine prévue[fluo], allez sur le site internet que je vous ai indiqué, consultez également un avocat à ce sujet, bon après-midi à vous.

Par **mimi493**, le **22/08/2010** à **22:59**

Déjà l'aménagement de peine c'est quand on a été condamné.
Manifestement, votre mari est en détention provisoire. Là, il peut, selon le cas, rester en prison jusqu'au jugement (détention provisoire limitée à 4 mois dans son cas), être libéré sous controle judiciaire, être libre sans condition.

Il a obligatoirement un avocat, c'est avec lui que vous devez parler de ça.

Par **flomel**, le **23/08/2010** à **11:28**

non il n'est pas en détention provisoire il a était condamné a 8 mois ferme